



DÉCLARATION LIMINAIRE

CAP RECOURS DE L'ÉVALUATION 2015

(GESTION 2014)

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX

4 DÉCEMBRE 2015

La CGT Finances Publiques tient de nouveau à témoigner son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par les attentats du 13 novembre.

Elle tient aussi à saluer la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agent.es des services et entreprises publiques. Forces de l'ordre, services de secours, médecins et ambulanciers, ce sont bien des fonctionnaires qui ont répondu présent et ont fait acte d'un dévouement sans faille face à cette horreur !

Ces attaques, qui ont frappé la France, font aussi des centaines de mort.es partout dans le monde, au Liban, en Turquie, en Irak ou en Tunisie dernièrement.

La guerre ne règle rien, bien au contraire. Les multiples interventions militaires (Irak, Syrie, Lybie etc), loin d'instaurer la démocratie, ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des milliers de personnes à l'exil.

Lors de la déclaration de l'OIT en 1944, avant la fin de la seconde guerre mondiale, l'ensemble des pays de la planète avait affirmé que seule la justice sociale serait facteur de paix. Bon nombre de gouvernements l'ont oublié et font le contraire.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble.

A la suite des attentats, le président de la République a annoncé l'Etat d'urgence pour au moins 3 mois !

La CGT, elle, est favorable à un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyen.nes. En effet, il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et de gendarmerie supplémentaires, avec une restriction des libertés individuelles et collectives.

François Hollande a annoncé dans son discours ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. La CGT exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes les populations. Combattre et écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, la santé, la culture et l'emploi.

La CGT refuse que soit instauré un Etat d'urgence permanent à travers la modification de la constitution. Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. C'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme et l'obscurantisme.

Plus que jamais, elle appelle l'ensemble des salarié.es à refuser tout recul social et à se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de vie au travail, la protection sociale et les libertés syndicales.

A la DGFIP, nous venons d'avoir un nouvel exemple de la réalité du dialogue social ! Peut-on d'ailleurs encore parler de dialogue ?

Montreuil 7/12/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le Directeur Général vient d'annoncer que les fiches concernant les nouvelles règles de mutations seront appliquées (avec quelques légers ajustements à la marge) alors que l'ensemble des organisations syndicales les ont rejetées lors du groupe de travail.

Il explique sa position de cette façon : « Les nouveautés en matière de mutations pour l'année 2016 viennent d'être arrêtées. Elles visent à freiner les phénomènes de « turn-over » excessif dont pâtissent les services et à mieux pourvoir des postes vacants dans les endroits les plus tendus. »

Ainsi, il ne n'agit en rien d'améliorer les mutations pour les agent.es de notre administration mais bien de pallier les vacances d'emplois qui ne font qu'augmenter ces dernières années. Pour mémoire, - 2014 cadres B au 1^{er} mars 2016 ! Cette situation est inadmissible !

Ce n'est pas en restreignant le droit à mutation que les services fonctionneront mieux !

Ce n'est qu'en recrutant à minima à hauteur des emplois vacants que les conditions de vie au travail s'amélioreront et que nos services pourront enfin fonctionner de manière correcte.

Pourtant, dans le même temps, ce sont encore 2 130 suppressions d'emplois qui seront annoncées au CTR du 7 décembre ! Entre les vacances d'emplois et les suppressions, il est clair que notre administration va encore avoir plus de mal à réaliser l'ensemble de ses missions. Qu'allons-nous laisser encore de côté après le contrôle fiscal et l'accueil du public ? Encore plus de fermetures de « petites » trésoreries ? Des centres de contacts plus nombreux qui éloignent encore plus les contribuables des collègues qui gèrent leurs dossiers ?

La CGT Finances Publiques exige une autre orientation des politiques économiques. C'est en renforçant les services publics dans leurs rôles et leurs moyens qu'on pourra obtenir de vrais résultats. Le pacte social doit primer sur le pacte de responsabilité !

C'est pourquoi la CGT réaffirme sa revendication d'un renforcement de la DGFIP dans tous ses rôles avec l'attribution de moyens correspondants. Elle exige de vraies annonces sur les moyens humains et budgétaires nécessaires pour notre direction, afin de faire face à ses enjeux en matière de contrôle, finances locales et cohésion sociale.

La DGFIP a toute sa place dans la lutte contre la fraude et l'économie souterraine qui blanchissent l'argent du terrorisme et l'alimentent ! Elle doit donc être un des outils de lutte et de démantèlement contre les réseaux en s'appuyant sur une chaîne du contrôle fiscal renforcée, dotée de services de gestion et de contrôle présents sur l'ensemble du territoire, ainsi que de véritables moyens à l'international. La coopération des services de la DGFIP avec les services judiciaires et les autres services de l'Etat doit donc être améliorée et favorisée.

Pour en venir à notre ordre du jour, la révision de comptes rendus d'entretien de contrôleurs principaux, la CGT dénonce toujours le système mis en place issu du décret de 2010, annualisant l'évaluation de chacun.e. La CGT rappelle son attachement à une véritable reconnaissance de la carrière des agent.es.

Aujourd'hui, les directions elles-mêmes n'appliquent pas le décret tel qu'il devrait l'être. En effet, combien d'agent.es se voient refuser une réduction d'ancienneté au motif d'en avoir déjà bénéficié les années précédentes ?

Ce système est donc un mauvais système, incompréhensible pour les collègues qui travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles et ne se voient pas récompensés chaque année à un bon niveau alors que leur travail est toujours au moins d'aussi bonne qualité que les années précédentes. Il faut donc abroger ce système et revenir à une notation de carrière.

Par ailleurs, nous le verrons dans de nombreux dossiers, l'autorité hiérarchique est très souvent la ou le président.e de la CAP locale. Comment ces chefs de service pourraient ils /elles se déjuger lors de la CAPL ? Cela démontre encore une fois l'inutilité de cette procédure de recours auprès de l'AH.

D'autre part, malgré les promesses faites par la direction générale et à ce stade de l'étude des recours 2015, peut-on être sûr.es que le recours hiérarchique n'a pas permis l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur les réserves locales de manière totalement arbitraire et discrétionnaire ?

Tous ces éléments démontrent qu'il s'agit là d'un recul pour les personnels et d'une nouvelle remise en cause du dialogue social à la DGFIP.

La CGT Finances Publiques condamne fermement ces attaques aux droits des agent.es en revendiquant la suppression du recours hiérarchique !

Encore une fois cette année, peu de PV ont été signés par les secrétaires adjoint.es malgré vos promesses maintes fois réitérées ! Quand aurons-nous enfin des PV rédigés et approuvés en temps et en heure pour siéger en CAP Nationale ? Nous vous demandons une nouvelle fois de veiller à ce que les PV soient rédigés dès la fin des CAP locales.

De plus, des directions n'ont toujours pas constitué de réserve de 2 mois, notamment les « petites directions », laissant la CAP nationale donner satisfaction ou pas aux agent.es qui feront un recours. Ce traitement inégalitaire des agent.es selon leur Direction locale est inacceptable !

Les problèmes de santé, l'âge, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (accueil, services communs) restent autant de facteurs pénalisants pour les agent.es.

La situation catastrophique dans le réseau cristallise les tensions entre agent.es et hiérarchie. Ce phénomène est de plus en plus présent dans les recours en CAP locales et nationales, trop souvent au seul détriment des agent.es.

Un exemple flagrant : le département des Charentes Maritimes

Depuis l'annonce de la fusion, ce département a connu, comme tous les départements des restructurations incessantes, fusions et fermetures de services, tout en subissant des suppressions d'emplois dans toutes les catégories et de très nombreux emplois laissés vacants (pour mémoire 35 en 2015).

Depuis, de très nombreux agent.es travaillent dans une ambiance délétère, sur des sites qui ne sont plus entretenus faute de moyens suffisants, car en plus des suppressions d'emplois, les DGF ont fortement baissé depuis 2010.

A tel point que le médecin de prévention a reconnu que pour certaines situations médicales graves dans le département, ses compétences étaient dépassées et qu'il fallait envisager le recours à un psychologue du travail. Le CHS-CT a donc financé à hauteur de 10 000€ la venue d'un cabinet d'expert du privé spécialisé dans les relations au travail.

Voilà donc ce que doivent subir les agent.es de la DDFIP de Charentes Maritimes depuis de trop nombreuses années.

Avec pour toute considération :

- ▶ aucune augmentation du point d'indice gelé depuis 5 ans,
- ▶ des perspectives de carrières quasi inexistantes avec des promotions par liste d'aptitude et tableaux d'avancement en forte diminution constantes.
- ▶ et maintenant, des règles de mutation bafouées !

C'est ce vécu déplorable, qui ressort dans les 6 dossiers de recours de ce département que nous aborderons au cours de cette CAPN et pour lesquels le contexte professionnel n'est que trop peu pris en compte !

C'est surtout et malheureusement un condensé de ce qui se passe partout à la DGFIP et qui souvent constitue la toile de fond de beaucoup de recours sur l'évaluation.

Les élu.es de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agent.es fournissent bien plus que leur part de travail et ne méritent donc pas d'être ainsi mal traité.es.

Ils/elles attendent donc des CAP nationales qu'elles permettent de rétablir les personnels dans leurs droits.

En conséquence, nous veillerons à ce que l'intégralité des réserves soit distribuée en CAPN.

Pour en finir, la CGT vous rappelle ses revendications pour une véritable évaluation-notation des agent.es :

- ▶ la suppression du système d'évaluation appliqué depuis le décret de 2002 et aggravé par celui de 2010 ;
- ▶ un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle et établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agent.es entre eux/elles ;
- ▶ une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale ; la CGT Finances Publiques condamne le refus de la DGFIP d'utiliser l'article 1er du décret de 2010 permettant de maintenir une note chiffrée par l'inscription de ce système d'évaluation dans les statuts particuliers ;
- ▶ la suppression de toutes formes de contingentement et l'attribution dès l'année N de l'intégralité des dotations. Chaque possibilité de réduction d'ancienneté constitue en effet une économie faite sur le dos des agent.es ;

▶ Dans le cadre du dispositif actuel, la CGT revendique :

- ▶ un autre dispositif d'attribution des mentions :
- ▶ une mention d'encouragement qui ne doit pas être généralisée, et doit impliquer un engagement à l'obtention d'une réduction d'ancienneté l'année suivante ;
- ▶ une mention d'alerte « préventive », utilisée pour préserver les agent.es d'une majoration d'ancienneté sans signe avant coureur ;
- ▶ le maintien de deux niveaux de recours, en CAPL préparatoire et CAPN de pleine compétence ;
- ▶ l'abrogation du recours hiérarchique : pour la CGT Finances Publiques, l'obligation d'une procédure préalable de recours hiérarchique telle qu'introduite dans la réforme n'est pas acceptable dans son principe ; Elle dépossède les CAP de leur rôle. Elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un.e agent.e à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne de la direction. Dans l'attente de cette abrogation, aucune réduction d'ancienneté ne doit être attribuée à cette étape.
- ▶ La fongibilité des réserves effectuées par les directions pour les CAPL, afin de permettre une plus grande efficacité et réduire les reliquats de mois non utilisés dans les directions.

Les élu.es de la CGT voteront contre tous refus de l'administration d'accéder aux demandes des agent.es !